

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
DE L'ACTION SOCIALE
DU 27 JUIN 2024**

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE :

Mme Caroline ACQUAVIVA, Mme Roselyne BEAL, Mme Ghislaine BOUVIER, Mme Renée BRUYERE, Mme Marie-Hélène DANIEL, Mme Christel DUPONT, Mme Corinne DE LAVISON BERNARD, M. Pierrick JANNIN, Mme Miriam WIATR.

ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION :

M. Pascal CHARMOT donne pouvoir à Mme Caroline ACQUAVIVA, M. Jacques BLANCHIN donne pouvoir à Mme Ghislaine BOUVIER.

ABSENTS EXCUSES :

Mme Laurence DU VERGER, M. Yohann HACHANI.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du CCAS du jeudi 11 avril 2024	3
FINANCES.....	3
2. Approbation du compte de gestion 2023 – budget du CCAS.....	3
3. Approbation du compte administratif 2023 – budget CCAS.....	4
4. Approbation du compte de gestion 2023 – budget annexe EHPA Beau Séjour	7
5. Approbation du compte administratif 2023 – budget annexe EHPA Beau Séjour	7
6. Décision modificative n°1 – budget CCAS	9
7. Décision modificative n°1 – budget annexe EHPA Beau Séjour	10
ACTION SOCIALE.....	20
8. Bilan d'activité 2023 – Service action sociale et logement	20
PETITE ENFANCE.....	11
9. Bilan d'activité 2023 – Service action sociale et logement	11
DIVERS.....	29
10. Présentation de la Conférence Saint-Vincent-de-Paul (CSVP) de Tassin la Demi-Lune	29

La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de Mme ACQUAVIVA.

Mme ACQUAVIVA.- Mesdames, Messieurs, bonsoir.

(Mme ACQUAVIVA procède à l'appel nominal).

Nous avons le quorum.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du CCAS du jeudi 11 avril 2024

Mme ACQUAVIVA.- Vous l'avez reçu, il est dans le point n°1 du dossier.

Je passe aux voix.

Le compte rendu du Conseil d'administration du CCAS du jeudi 11 avril 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Mme ACQUAVIVA.- J'ai omis de vous présenter Mme BOURGOIN et Mme TOUKAL : Mme TOUKAL est responsable de l'action sociale et Géraldine BOURGOIN est coordinatrice petite enfance, elles nous présenteront des bilans d'activité.

FINANCES

Mme ACQUAVIVA.- Nous avons à approuver le compte de gestion du CCAS, puis le compte administratif.

Le compte de gestion est établi par le trésorier, c'est la différence entre les recettes encaissées et les dépenses versées.

Le compte administratif présente quelques différences, puisqu'il y a des écritures non prises en compte par le trésorier mais que le CCAS doit prendre en compte.

2. Approbation du compte de gestion 2023 – budget du CCAS

Présentation du rapport par Mme ACQUAVIVA.

Mme ACQUAVIVA.- Le tableau du compte de gestion présente trois colonnes :

1. Section d'investissement ;
2. Section de fonctionnement ;
3. Total des sections.

Chaque colonne présente des recettes, des dépenses et le solde, c'est-à-dire la différence entre les recettes et les dépenses.

En 2023, la section d'investissement présente un déficit de 5 998,77 €, tandis que la section de fonctionnement présente un excédent de 214 988,15 €, pour un résultat de l'exercice de 208 989,38 €.

Il vous est proposé de bien vouloir :

- approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Trésorier Principal ;
- donner tous pouvoirs à M. le Président ou son représentant pour l'exécution de la présente délibération.

Je le passe aux voix.

Le compte de gestion 2023 du CCAS est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3. Approbation du compte administratif 2023 – budget CCAS

Présentation du rapport par Mme ACQUAVIVA.

Mme ACQUAVIVA.- Les chiffres du compte de gestion sont repris dans le compte administratif. Il y a toujours les sections de fonctionnement et d'investissement.

La section de fonctionnement présente un montant de 3 064 477,10 € en dépenses et un montant de 3 279 465,25 € en recettes, soit un premier résultat de 214 988,15 €.

Ce résultat apparaît dans le compte de gestion, il a été établi par le trésorier. Nous avons donc une identité parfaite entre le CCAS et la Trésorerie.

Ensuite, des écritures supplémentaires vont différencier le compte administratif du compte de gestion. En fonctionnement, nous avons un report du résultat de l'exercice 2022 d'un montant de 29 919,24 €. Le résultat de clôture de la section de fonctionnement est donc de 244 907,39 €.

En investissement, de la même façon, vous retrouvez le résultat de l'exercice à - 5 988,77 €, en retranchant le montant des recettes, qui s'élèvent à 10 655,24 €, de celui des dépenses, qui s'élèvent à 16 632,01 €.

Le report de l'exercice 2022 s'élève à 174 127,38 €.

Le résultat de clôture de la section d'investissement s'élève à 168 128,61 €.

En bas de tableau, vous pouvez voir une écriture supplémentaire, ce sont les restes à réaliser en dépenses d'investissement car certaines dépenses du CCAS sont engagées mais pas encore décaissées. Les restes à réaliser s'élèvent à 9 030,88 €.

Le résultat de l'exercice 2023 - correspondant à l'addition des lignes (1) et (3) – s'élève à 208 989,38 €.

Le résultat global de clôture 2023 s'élève à 413 036 € - somme des lignes (2) et (4).

Le résultat global de clôture 2023 comprenant les restes à réaliser est d'un montant positif de 40 005,12 €.

Madame HENRY, je vous laisse la parole afin de communiquer quelques chiffres.

Mme HENRY.- Avec Mme ACQUAVIVA, nous avons préparé un PowerPoint car le tableau vous donne beaucoup de chiffres qui ne sont pas forcément parlants.

Les lignes que vient de vous présenter Mme ACQUAVIVA sont ventilées entre les grands chapitres de la comptabilité.

Charges à caractère général : un montant de 716 093 € était prévu et budgété sur 2023. Nous constatons une économie de 8 892 € provenant de plusieurs petites lignes, ce qui n'est pas énorme.

En revanche, sur le chapitre 012 – dépenses de personnel, nous avons un reliquat important de 110 000 €, dû à des vacances de poste temporaires qui s'expliquent par :

- les délais de recrutement : nous sommes obligés de faire des entretiens, si les personnes sont déjà dans une autre collectivité, il y a des temps de transfert ;
- les congés maternité et parentaux ; par exemple, la coordinatrice des projets seniors reviendra le 2 octobre, elle était en congé maternité parental.

La ligne 65 – Aides : nous constatons un reliquat de la subvention d'équilibre que la Ville de Tassin la Demi-Lune verse au CCAS. Ces 35 000 € s'expliquent par une « économie » des dépenses de personnel qui influe sur toutes les lignes.

Ensuite, vous pouvez voir les lignes « amortissement », « charges de personnel », etc., il s'agit d'écritures comptables.

Toujours sur la section de fonctionnement, en recettes, les atténuations de charges correspondent au remboursement de l'assurance statutaire. Quand un agent est malade, nous percevons des remboursements.

Les ventes de produits et prestations : 69 000 € ; nous pouvons féliciter Géraldine BOURGOIN, responsable de la petite enfance, ici présente. Il s'agit d'une amélioration du taux d'occupation des structures petite enfance tant gérées par la Ville en direct, telles que Clair de lune ou Gardelune, que celles en délégation de service public. Cette augmentation est liée à la recette perçue auprès des familles et non à une augmentation de prix, cela signifie une efficience sur les places, toutes les tranches horaires sont utilisées pour que les Tassilunois aient une réponse proactive, et ceci grâce au travail réalisé par Mme BOURGOIN et ses équipes.

Dotations en subventions et participations : au vu de l'augmentation des lignes 70 et 77, la Ville de Tassin la Demi-Lune a minoré en seconde partie de l'année son aide financière en raison des résultats très positifs de vente de produits et de produits exceptionnels, car il était inutile d'avoir des reliquats plus conséquents sur nos lignes.

Produits exceptionnels – ligne 77 : + 132 810 €, c'est énorme. C'est à nouveau dû en grande partie au service petite enfance. En cas de financement par la CAF, nous touchons 70 % pour le financement des actions de l'année et l'année suivante, lors de la production du bilan de l'année précédente, nous avons un ajustement sur l'année n+1. En 2023, nous sommes allés au-delà de ce qui avait été prévu en raison de l'amélioration du taux d'occupation, ce qui est un levier pour les subventions de la CAF, d'où ce + 132 810 € par rapport au budget primitif.

Mme ACQUAVIVA.- Merci.

Je dois sortir lors du vote du compte administratif, je cède donc la présidence à notre doyenne, Mme BEAL.

(Mme ACQUAVIVA quitte la salle.)

Mme BEAL.- Il est proposé au Conseil d'administration de bien vouloir :

- adopter le compte administratif 2023 tel qu'il a été présenté ;
- donner tous pouvoirs à M. le Président ou son représentant pour l'exécution de la présente délibération.

(Il est procédé au vote.)

Le compte administratif 2023 du CCAS est approuvé à l'unanimité des membres présents.

(Mme ACQUAVIVA réintègre la salle.)

4. Approbation du compte de gestion 2023 – budget annexe EHPA Beau Séjour

Présentation du rapport par Mme ACQUAVIVA.

Mme ACQUAVIVA.- Nous avons le même type de tableau pour la résidence Beau Séjour pour le compte de gestion du CCAS, avec donc trois colonnes : section d'investissement, section de fonctionnement, total des sections. Chaque colonne présente les recettes, les dépenses et le solde.

En 2023, la section d'investissement présente un excédent de 34 794,70 €, tandis que la section de fonctionnement présente un excédent de 116 566,90 € pour un résultat de l'exercice 2023 de 151 361,60€.

En ce sens, il vous est proposé de bien vouloir :

- approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Trésorier Principal ;
- donner tous pouvoirs à M. le Président ou à son représentant pour l'exécution de la présente délibération.

Y a-t-il des remarques ? Non. Je le passe au vote.

Le compte de gestion 2023 de l'EHPA Beau Séjour est approuvé à l'unanimité des membres présents.

5. Approbation du compte administratif 2023 – budget annexe EHPA Beau Séjour

Présentation du rapport par Mme ACQUAVIVA.

Mme ACQUAVIVA.- Les chiffres du compte de gestion sont repris dans le compte administratif. Ce sont les trois résultats de l'exercice 2023. Il y a toujours les sections de fonctionnement et d'investissement.

La section de fonctionnement présente un montant de 782 374,36 € de dépenses et de 896 941,26 € de recettes. Nous retrouvons un premier résultat de 116 566,90 €. Ce résultat avait été calculé sur le compte de gestion établi par le trésorier, nous avons donc une identité parfaite à ce niveau-là.

Ensuite, comme pour le budget du CCAS, il y a des écritures supplémentaires avec, en fonctionnement, un report du résultat négatif de l'exercice 2022 d'un montant de 113 382,40 € avec un résultat de clôture de 3 184,50 €.

De la même façon, en investissement, nous retrouvons le résultat de l'exercice à 34 794,70 € en retranchant le montant des recettes qui s'élève à 49 344,32 € à celui des dépenses qui s'élève à 14 549,62 €.

Le report du résultat de l'exercice 2022 s'élève à 56 692,18 €, ce qui donne un résultat de clôture de la section d'investissement à 91 486,88 €.

Nous avons également une écriture supplémentaire en bas de tableau : certaines dépenses pour l'EHPA Beau Séjour sont engagées mais pas encore décaissées, nous avons donc des restes à réaliser en dépenses d'investissement qui s'élèvent à 4 925,26 €.

Le résultat de l'exercice 2023 résultant de l'addition des lignes (1) et (3) est de 151 361,60 €.

Le résultat global de clôture est de 94 671,38 €, égal à la somme des lignes (2) et (4).

Enfin, un résultat global de clôture 2023, qui comprend les restes à réaliser, d'un montant de 89 746,12 €.

Là encore, quelques chiffres, Madame HENRY ?

Mme HENRY.- Concernant l'EHPA Beau Séjour, sur le même principe que pour le CCAS :

Les charges à caractère général laissent apparaître quelques excédents résiduels pour chaque chapitre. Nous essayons vraiment de stabiliser ce budget, d'être au plus près des dépenses et de les suivre de façon rigoureuse.

Les dépenses de personnel : + 22 000 € ; suite au départ au mois d'octobre de la responsable de Beau Séjour, une nouvelle responsable a pris son poste au mois de février, il y a donc un delta entre les mois d'octobre et de décembre, puisque la clôture financière est faite au 31 décembre.

Les charges de gestion courante : + 38 931 € ; le loyer d'Alliade est resté au même niveau que l'an dernier, nous avons misé sur une augmentation qui n'a pas encore eu lieu. Nous sommes régulièrement en discussion avec eux parce que je vous rappelle qu'ils sont propriétaires du bâti. Cette année, ils ont enfin concédé d'utiliser le fonds que nous leur versons...

M. ALLEG.- ... Qui était prévu, mais que l'on n'utilisait pas forcément jusqu'à maintenant.

Mme HENRY.- La sous-station de la résidence Beau Séjour a été refaite, elle est en cours de finalisation. Il s'agit du système de chauffage et d'eau chaude, il a été refait, c'était un gros travail à entreprendre parce que la chaudière était vraiment « historique ».

Produits de tarification : - 61 000 € en raison de la baisse de la dotation forfaitaire « soins » versée par l'ARS. Le choix a été fait de miser sur un taux d'occupation en mettant des appartements vacants le moins longtemps possible afin de les rénover avec une remise sur le marché dans un état neuf. Cela induit une baisse de loyers de façon temporaire. Le parc est ancien, il y avait vraiment des problèmes de base : tuyauteries, électricité. Le choix a été fait de les rénover afin de les remettre dans de bonnes conditions.

Autres produits d'exploitation : + 6 900 € par rapport aux subventions du forfait autonomie de la Métropole qui est légèrement supérieur à ce qui avait été prévu.

Que comprend le forfait autonomie de la Métropole ? Ce sont toutes les activités mises en place à la résidence Beau Séjour dans le cadre de « Bien vieillir » : sophrologie, gymnastique douce, Méli-mélo, etc.

Mme ACQUAVIVA.- Cela touche la prévention de la perte d'autonomie et la nutrition.

Mme HENRY.- Tout à fait. Nous avons un forfait pour les intervenants que nous faisons venir mais nous pouvons également valoriser une petite partie du personnel qui fait des animations en direct au sein de la structure de Beau Séjour.

Produits financiers : ils sont à hauteur de 15 000 €, ce sont les chèques Énergie habituels que vous aviez également l'année dernière en recettes.

Mme ACQUAVIVA.- Merci. Je dois à nouveau sortir.

(Mme ACQUAVIVA quitte la salle et cède la présidence à Mme BEAL.)

Mme BEAL.- Il est proposé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- adopter le compte administratif 2023 tel que présenté ;
- donner tous pouvoirs à M. le Président ou son représentant pour l'exécution de la présente délibération.

(Il est procédé au vote)

Le compte administratif de l'EHPA Beau Séjour est approuvé à l'unanimité des membres présents.

6. Décision modificative n°1 – budget CCAS

Présentation du rapport par Mme ACQUAVIVA.

Mme ACQUAVIVA.- Il s'agit d'une première décision modificative qui vous est soumise pour intégrer les résultats n-1 et les restes à réaliser dans le budget n, ce qui nous permettra d'ajuster le budget initial et de répondre ainsi aux besoins des bénéficiaires du CCAS.

Je rappelle les chiffres tirés du compte administratif, à savoir :

- l'excédent de fonctionnement de 244 907,39 € ;
- l'excédent d'investissement de 168 128,61 € :

Les restes à réaliser de 9 030,88 € en dépenses seront reportés à la section d'investissement de l'exercice 2024.

En fonctionnement, la reprise de ce résultat excédentaire permettra d'abonder les charges à caractère général de 54 000 € afin de financer plusieurs événements en direction des seniors mais aussi des plus petits, cela concerne : les animations proposées par la Maison des Familles dans les crèches, l'acquisition de matériel pédagogique afin de maintenir une qualité d'accueil optimale.

La reprise de ce résultat permettra de verser une subvention d'équilibre de 20 000 € afin de répondre aux besoins du budget annexe de la résidence Beau Séjour (ligne « autres charges de gestion courante »).

Le montant total de ces dépenses de fonctionnement : 74 000 € étant inférieur à l'excédent de fonctionnement 2023 de 244 907,39 € repris en recettes, il est proposé de réduire le montant de la subvention d'équilibre versée par le budget principal de la Ville d'un peu plus de 170 907,32 €.

En investissement, la reprise du résultat excédentaire de 168 128,61 € et les restes à réaliser permettent d'inscrire :

- 5 000€ au chapitre 16 afin de permettre de régulariser une anomalie constatée au sujet d'une caution ;
- 154 097,73€ au chapitre 21, essentiellement en vue d'équilibrer cette première décision modificative.

En ce sens, il est proposé au Conseil d'administration :

- d'adopter la décision modificative n°1 telle que décrite dans le document annexé ci-après ;
- de donner tous pouvoirs à M. le Président pour l'exécution de la présente délibération.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Non ; dans ce cas, nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

7. Décision modificative n°1 – budget annexe EHPA Beau Séjour

Présentation du rapport par Mme ACQUAVIVA.

Mme ACQUAVIVA.- Comme pour le CCAS, il s'agit d'une première DM dont l'objectif est d'intégrer les résultats et les restes à réaliser de

l'année n-1 dans le budget de l'année n, ce qui nous permet d'ajuster le budget initial.

Je rappelle les chiffres tirés du compte administratif, à savoir :

- l'excédent de fonctionnement de 3 184,50 € ;
- l'excédent d'investissement de 91 486,88 €.

Les restes à réaliser de 4 925,26 € en dépenses sont reportés sur 2024 à la section d'investissement.

Cette décision modificative permet d'ajuster à la marge certaines dépenses prévues au budget prévisionnel pour un total de 21 000 € en fonctionnement comprenant :

- Un abondement des charges à caractère général de l'ordre de 15 000 €. C'est une ligne qui correspond aux actions menées à la résidence dans le cadre de la prévention et de la perte d'autonomie ;
- Un ajustement du loyer versé à Alliade pour l'occupation de la résidence, l'abondement est de 4 800 € et fait suite à la communication du montant définitif des loyers pour l'année 2024 ;
- L'inscription d'une provision pour risques de 1 200 € au regard des créances en attente de paiement de la part des familles d'anciens résidents aujourd'hui décédés.

Ces dépenses supplémentaires de 21 000 € engendrent un ajustement de 17 815 € en subvention d'équilibre versée par le CCAS.

En investissement, la reprise du résultat excédentaire et des restes à réaliser permet d'inscrire 2 000 € au chapitre 16 – remboursement des cautions – et d'inscrire 84 561,62 € au chapitre 21, essentiellement au vu d'équilibrer cette décision modificative.

En ce sens, il est proposé au Conseil d'administration :

- d'adopter les décisions modificatives telles que décrites dans le document annexé ;
- de donner tous pouvoirs à M. le Président pour l'exécution de la présente délibération

Avez-vous des remarques relatives à cette décision modificative ? Non, je la passe donc au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

PETITE ENFANCE

9. Bilan d'activité 2023 – Service action sociale et logement

Présentation du bilan d'activité par Mme BOURGOIN.

Mme BOURGOIN.- Bonjour à tous, je vais vous présenter le bilan d'activité du service petite enfance 2023.

➤ **Présentation du service petite enfance**

Pour rappel, le service petite enfance est composé du guichet unique de Tassin Info Familles qui a pour mission d'informer les familles qui sont à la recherche d'un mode d'accueil petite enfance, d'inscrire les demandes de places en crèche aux commissions d'admission et de distribuer les chèques Petite enfance.

Nous avons également :

- deux crèches collectives du CCAS : Gardelune et Clair de Lune ;
- deux Relais Petite Enfance : la Petite Ourse et le Pont d'Alaï qui ont pour mission de professionnaliser les assistantes maternelles, de socialiser les enfants lors de temps collectifs et de soutenir les familles dans leurs démarches administratives, parce que nous savons que c'est compliqué pour les familles de faire des contrats avec des assistantes maternelles ;
- le lieu d'accueil parents/enfants La Petite Gare qui accueille gratuitement et de manière anonyme des enfants de moins de trois ans avec leurs parents, il a pour mission de socialiser les enfants, de soutenir la parentalité et de permettre aux familles d'échanger entre elles sur leur quotidien et leurs difficultés.

Le service petite enfance s'inscrit au sein d'une offre petite enfance diversifiée. La ville de Tassin la Demi-Lune déploie une offre très diversifiée et importante en matière d'accueil petite enfance puisque nous avons au total : six crèches collectives sur le territoire, huit micro-crèches privées et 84 assistantes maternelles. Par ailleurs, la Ville a accompagné, en 2023, l'ouverture d'une maison d'assistantes maternelles qui est animée par deux assistantes maternelles de Tassin la Demi-Lune qui avaient ce projet, nous les avons accompagnées dans cette ouverture en leur proposant un lieu avec un loyer modéré.

➤ **Les temps forts du service petite enfance en 2023**

Ils ont été nombreux puisque nous avons animé un stand lors de la journée de sensibilisation au PNNS – Plan national Nutrition Santé -, relative aux sucres cachés. L'événement a duré toute la semaine, mais lors de cette journée du samedi, il y a eu un temps fort devant l'hôtel de ville pour sensibiliser les familles, et de manière générale les Tassilunois, à la santé et à la nutrition.

Le service petite enfance a évidemment participé activement au diagnostic du Projet Social du Territoire avec l'ensemble des partenaires.

Nous avons organisé la première édition de la semaine nationale Petite Enfance dans le cadre de l'anniversaire de la dixième année de la semaine nationale Petite Enfance. Durant cette semaine tous les acteurs

ont organisé différentes animations, en particulier un temps fort lors d'une matinée où l'ensemble des acteurs étaient réunis pour proposer des activités aux familles autour de l'art et de la motricité. Nous avons organisé une conférence au pôle Petite Enfance d'Alaï sur la communication bienveillante qui a été bien appréciée des familles.

Nous avons organisé la Grande Lessive sur le thème « Ma cabane est la tienne ».

➤ **Tassin Info Familles**

Tassin Info Familles est le guichet unique. Il a vraiment connu de fortes évolutions en 2023, puisque nous avons d'abord changé de profil de responsable. Au départ, le guichet unique était animé par une assistante administrative, nous avons profité de son départ dans une autre collectivité pour changer de profil, c'est maintenant une professionnelle de la petite enfance qui assure ces missions, elle est éducatrice de jeunes enfants, elle est à même d'accompagner au mieux les familles dans leur recherche de mode d'accueil et aussi de les soutenir dans leur parentalité.

Pour nous mettre en conformité à la nouvelle réglementation de la petite enfance, nous avons également fait évoluer le fonctionnement de ce guichet unique puisque les animatrices des deux relais Petite Enfance participent désormais aux permanences et organisent avec la responsable de Tassin Info Familles les commissions d'admission.

Grâce au nouveau portail citoyen, les familles ont maintenant la possibilité de prendre rendez-vous en ligne et de déposer leur dossier d'inscription aux commissions d'admission, ce qui nous a permis d'améliorer nos données statistiques sur les commissions, les familles, à savoir qui elles sont, etc.

➤ **Communication avec les familles**

La communication a fortement évolué en 2023 parce que le guichet unique est désormais beaucoup plus identifié par l'ensemble des familles. Nous communiquons énormément sur ce guichet unique.

Par ailleurs, chaque famille qui est à la recherche d'un mode d'accueil est reçue lors des permanences. De ce fait, nous avons augmenté significativement le nombre de rendez-vous physiques, d'appels et d'échanges d'e-mails.

➤ **Bilan des quatre commissions d'admission**

Au total, nous avons étudié 277 dossiers et nous comptabilisons 113 admissions définitives dans les crèches collectives, ce qui représente un peu moins de la moitié des demandes. Nous essayons de répondre au mieux.

➤ **Présentation des familles inscrites aux commissions d'admission**

Nous nous rendons compte que 51 % habitent dans le quartier de la Raude, d'où la pertinence d'ouvrir le pôle petite enfance de la Raude, et que les familles sont essentiellement bi actives.

➤ **Chèques petite enfance**

Ils ont représenté un montant total de 22 500 €. Nous avons pu distribuer des chèques petite enfance à 38 familles : 18 emploient une assistante maternelle et 20 sont accueillies dans une micro-crèche.

Ce montant évolue chaque année puisque le dispositif est de plus en plus connu par les familles ainsi que par les assistantes maternelles et les micro-crèches.

➤ **Perspectives 2024**

Nous souhaitons développer le partenariat entre le guichet unique, les partenaires sociaux et les acteurs de la réinsertion pour une meilleure réponse aux familles.

Nous avons également demandé à la CAF de réaliser une étude de faisabilité sur le dispositif AVIP - À Vocation d'Insertion Professionnelle - pour soutenir les familles qui sont isolées de l'emploi dans le but d'un retour à l'emploi.

Nous souhaitons généraliser la dématérialisation des chèques petite enfance pour simplifier la procédure tant pour les familles qui doivent chaque fois se rendre au Tassin Info Familles pour aller chercher leur chèque petite enfance que pour les assistantes maternelles et les micro-crèches.

➤ **Crèches du CCAS**

Pour ces crèches, l'année 2023 a été forte en évolutions puisque nous avons revu complètement le projet d'établissement et le règlement de fonctionnement des crèches.

Nous avons organisé de nombreux temps communs entre les deux équipes des crèches pour créer une cohésion et une harmonisation des pratiques.

Nous avons acheté un nouveau logiciel métier petite enfance.

Nous avons signé une convention avec la Maison HALPPY Care qui nous détache un médecin qui est devenu notre médecin de crèche. Il y a également des prestations de la psychomotricienne pour développer le repérage précoce des enfants accueillis dans nos structures.

Les projets ont également été nombreux, il y a eu :

- sept séances de médiation animale dans les crèches Gardelune et Clair de lune, les enfants ont vraiment apprécié d'être en contact avec les animaux ;
- de nombreuses sorties extérieures à la médiathèque, à la ferme et au marché ;
- des fêtes d'été, des spectacles petite enfance dans les structures ;

Nous souhaitons vraiment développer la place des familles au sein des établissements en proposant des activités communes avec les parents où ces derniers nous font profiter de leur passion, ils lisent des histoires ou font de la musique. Nous les invitons aussi à des cafés/goûters afin que les parents puissent se rencontrer et passer de bons moments avec les équipes.

Le taux d'occupation des crèches a fortement évolué en 2023. Nous avons géré et optimisé au mieux la gestion des places vacantes : dès qu'un enfant était malade, nous remplaçons son absence par des enfants accueillis en occasionnel, ce qui nous a permis d'augmenter cette fréquentation et, de ce fait, les recettes.

Comme l'a souligné Caroline ACQUAVIVA, nous pouvons voir qu'entre 2020 et 2023, les recettes de la CAF ont vraiment évolué ainsi que celles provenant de la participation des familles.

Les familles accueillies dans nos structures sont très hétéroclites :

Dans nos structures du CCAS comme dans celles en délégation de service public gérées par Alfa 3a, les familles en recherche d'emploi, en réinsertion ou monoparentales sont soutenues au maximum, parce qu'il est compliqué quand on est seul pour s'occuper de son enfant de concilier vie professionnelle et personnelle.

Nous soutenons également les familles où les enfants sont en situation de handicap. Malheureusement, nous n'en accueillons pas beaucoup, nous aimerions développer davantage cet accueil en sensibilisant les familles en leur disant de venir dans nos structures, car elles sont adaptées pour accueillir leurs enfants.

Nous soutenons aussi les familles qui ont des revenus modestes puisque nous avons accueilli 61 familles qui avaient un tarif horaire de moins de 1 €/heure sur un total de 266 familles.

↳ Perspectives 2024 pour les crèches du CCAS

La modification de l'agrément des deux crèches est en cours, elle a été acceptée par la Métropole. La problématique de la crèche Gardelune est qu'elle a un agrément de 28 places mais que nous ne pouvons pas coucher plus d'enfants, c'est-à-dire que nous sommes limités à un accueil de 28 places au maximum alors que la réglementation nous permet d'accueillir 15 % de plus afin de compenser les absences quand il y a, par exemple, une épidémie de varicelle et que beaucoup d'enfants

sont malades. Grâce à l'accueil en surnombre, nous pouvons accueillir certains jours plus d'enfants dans la crèche, ce qui nous permet d'avoir un taux de fréquentation optimum.

Malheureusement, nous rencontrons cette difficulté à Gardelune puisque nous ne pouvons pas faire coucher plus de 28 enfants. Nous avons donc pris la décision de réduire l'agrément de Gardelune à 26 berceaux pour accueillir jusqu'à 28 enfants et, en contrepartie, nous augmentons l'agrément de Clair de l'une, qui est un agrément de 24 enfants. Nous aurons donc deux structures à 26 berceaux, ce qui permettra d'avoir un réel équilibre entre les deux structures avec le même nombre de professionnels. Notre volonté est toujours d'augmenter les recettes, car si nous arrivons à accueillir encore plus d'enfants à Gardelune, nous pourrions augmenter les recettes de la CAF.

Nous souhaitons développer les partenariats avec les écoles. Cet axe a été identifié lors du diagnostic du Projet Social du Territoire : pour la continuité éducative entre la crèche et l'école, il est important que les structures petite enfance et les écoles travaillent ensemble pour cette continuité éducation des enfants qui peuvent avoir des besoins particuliers ; c'est en cours.

Nous souhaitons développer la place des familles au sein des crèches parce que nous savons que c'est important, et mettre en œuvre le projet d'établissement qui a été rédigé l'année dernière.

➤ **Relais Petite Enfance du CCAS**

Les relais petite enfance sont fortement fréquentés par les assistantes maternelles puisque 80 % des assistantes maternelles de la ville fréquentent les relais petite enfance, c'est donc qu'elles y trouvent un réel intérêt. Cela leur évite d'être isolées chez elles, elles peuvent se retrouver avec d'autres assistantes maternelles, participer à des temps collectifs et être accompagnées par l'animatrice.

Nous constatons une évolution pour le relais du Pont d'Alaï, ouvert seulement depuis 2020, parce qu'il est davantage identifié par les assistantes maternelles. De ce fait, La Petite Ourse est un peu moins fréquentée par les assistantes maternelles parce qu'il y a un rééquilibrage entre les deux établissements.

Le nombre d'assistantes maternelles diminue chaque année, c'est un véritable enjeu national, ce n'est pas uniquement à Tassin la Demi-Lune. Ce métier est vieillissant, nous avons donc du mal à renouveler les assistantes maternelles puisque ce métier n'intéresse malheureusement plus beaucoup les jeunes.

La petite enfance connaît une véritable pénurie, on est actuellement en pleine crise de vocations. Le service petite enfance s'emploie à valoriser au maximum ce métier en faisant beaucoup de communications sur le métier d'assistante maternelle, c'est pourquoi nous organisons la

Les perspectives 2024 sont de continuer à valoriser la professionnalisation des métiers, à développer le partenariat entre la crèche et le relais ainsi que la place des familles au sein des RPE.

➤ **Le LAEP La Petite Gare**

Nous avons accueilli 76 enfants différents au relais. Les parents qui les accompagnent sont essentiellement des mamans, puisque 70 mamans étaient présentes.

Nous accueillons aussi des familles qui ne sont pas tassilunoises, elles étaient au nombre de 24.

Nous constatons que le nombre évolue en termes de fréquentation.

Les perspectives sont d'inscrire ce lieu d'accueil parents/enfants dans un réseau de lieux d'accueil parents/enfants.

Nous menons toujours une réflexion sur le changement de local.

Mme ACQUAVIVA.- Merci beaucoup, Géraldine.

Avez-vous des questions ?

Mme DANEL.- J'aurais aimé connaître le nombre de familles que vous recevez et les dossiers que vous aviez acceptés. Je crois qu'une centaine de familles ont été refusées.

Quels sont les critères pour être accepté dans une crèche ? Pourquoi les familles sont-elles refusées ? Est-ce parce qu'il n'y a pas assez de places ?

Mme BOURGOIN.- Au départ, nous mettons beaucoup de familles sur liste d'attente, mais après la commission d'admission, certaines familles refusent la place soit parce qu'elles ont trouvé entre-temps un autre mode d'accueil soit parce que la place que nous leur avons attribuée ne répond pas à leurs attentes. Au fur et à mesure, nous repêchons des familles sur la liste d'attente afin de leur permettre d'avoir une place en crèche.

S'agissant des critères, nous avons une grille de critères qui permet de noter chaque dossier afin que ce soit le plus objectif possible. Nous favorisons :

- les familles qui travaillent ;
- les familles monoparentales ;
- les familles où il y a plusieurs fratries car, nous savons qu'il est compliqué pour les familles de trouver deux modes d'accueil quand il y a un bébé et un enfant plus grand ;
- les familles qui ont des revenus modestes ; nous les soutenons ;
- les familles où il y a une situation de handicap ;

- les renouvellements : nous priorisons toujours les familles qui ont déjà demandé une place en crèche par rapport aux premières demandes ;
- les familles qui n'ont jamais obtenu de place en crèche, ce qui signifie que des familles ayant déjà eu une place en crèche les années précédentes ne sont pas prioritaires par rapport aux familles qui n'en ont jamais eu. L'idée est que la majorité des familles tassilunoises aient au moins une fois une place en crèche.

Mme ACQUAVIVA.- Cela reste un outil d'aide à la décision. Ensuite, en commission d'admission, nous évoquons ensemble les situations. Participent à ces commissions : Géraldine BOURGOIN, les directrices de structures, il peut aussi y avoir la PMI – elle est toujours invitée – et les animatrices du relais petite enfance qui font partie du Tassin Info Familles et la responsable du Tassin Info Familles.

Cet outil existe avec un nombre de points. Nous présentons en premier les familles qui obtiennent le plus de points pour essayer de leur donner une place en priorité, mais nous discutons ; c'est très libre.

Vous disiez qu'une centaine de familles avaient été refusées, je ne crois pas que ce soit le cas, ce ne sont pas du tout les chiffres puisque, au final, nous avons présenté 150 dossiers.

Mme BOURGOIN.- 277 dossiers.

Mme ACQUAVIVA.- Environ 80 % des familles ont été satisfaites.

Comme le disait Géraldine BOURGOIN, avant la rentrée, il y a par exemple l'AssMat'Dating pour les familles n'ayant pas obtenu de place, et certaines familles ont eu recours à d'autres modes d'accueil dans l'intervalle.

Mme BOURGOIN.- Les animatrices des relais petite enfance prennent la suite pour accompagner les familles qui n'ont pas eu de place en crèche pour trouver une assistante maternelle ou une place en micro-crèche. Il y a vraiment un travail collectif qui est fait avec l'ensemble des acteurs, l'idée étant d'accompagner au mieux les familles en sachant que la plupart des familles tassilunoises sont bi-actives, il faut donc que nous les aidions à pouvoir concilier leur vie professionnelle avec leur vie personnelle.

Avec le nouveau fonctionnement du guichet unique, nous constatons que nous avons beaucoup moins de demandes de places en crèche. Lorsque la responsable du CIJ et les animatrices des relais présentent l'offre petite enfance aux familles, elles valorisent tous les modes d'accueil et pas uniquement les crèches. Nous nous rendons compte que les familles vont d'elles-mêmes s'orienter vers l'assistante maternelle, une garde à domicile ou une micro-crèche sans passer par la plage crèche. C'est nouveau car, auparavant, toutes les familles disaient qu'elles voulaient une place en crèche.

Mme ACQUAVIVA.- Merci beaucoup, Géraldine et merci pour le travail accompli.

Nous vous libérons, bonne soirée.

(Mme BOURGOIN quitte la séance.)

ACTION SOCIALE

8. Bilan d'activité 2023 – Service action sociale et logement

Présentation du bilan d'activité par Mme TOUKAL.

Mme TOUKAL.- Bonsoir. Je vous présente le service action sociale et logement composé des trois travailleurs sociaux et des deux administratifs.

Nous sommes sur un bilan de l'accueil du service social qui est très intéressant puisque nous avons eu 5 884 demandes enregistrées avec une augmentation significative de l'accueil physique de 56 % par rapport à 2022. C'est sans doute le résultat de la réorganisation de notre accueil puisque nous avons pu créer une salle d'attente qui manquait énormément, notamment pour des raisons de confidentialité, dans le bâtiment que nous occupons qui est très mal conçu. Aussi petite soit-elle, la mise en place de cette salle d'attente confortable et relativement apaisante pour nos usagers a certainement facilité cette augmentation de fréquentation.

Le rendez-vous social peut être un moment de grand stress. Le fait de pouvoir les accueillir dans un endroit avant la demande de rendez-vous peut être un moyen de limiter l'anxiété des usagers et, de ce fait, leur agressivité, puisque cela va de pair. Les personnes arrivent relativement plus apaisées auprès des travailleurs sociaux.

Au niveau du CCAS, nous distinguons deux types d'aides : les aides légales et les aides extralégales qui sont des aides dites facultatives.

➤ Aides sociales légales

Le service social participe essentiellement à l'instruction des demandes. C'est souvent en lien avec des dossiers d'aide sociale ou de conventions partenariales avec la Métropole ou la CPAM. Nous sommes également en lien avec l'inspection académique pour les instructions à domicile.

Sur l'ensemble des instructions liées aux aides sociales légales, il n'y a pas de motif de changement de chiffres d'une année à l'autre, c'est en fonction de l'évaluation des besoins et des situations telles qu'elles arrivent dans le service.

Nous avons une seule obligation légale auprès de la préfecture, il s'agit des demandes de domiciliation. Cela touche souvent des personnes qui sont dans des situations de rupture en termes de logement ou d'hébergement et qui ont une attache auprès de la commune. Le chiffre est relativement élevé en 2023 par rapport à 2022, c'est certainement lié à la précarité des ménages de plus en plus prégnante dans la ville et à la difficulté croissante d'accéder à une solution d'hébergement ou de logement.

➤ **Aides facultatives**

Le CCAS propose deux permanences sur rendez-vous animées par des travailleurs sociaux pour délivrer des aides facultatives.

Cela reste un dispositif communal très volontariste sur lequel nous pouvons vraiment avoir les moyens d'accompagner les personnes en situation de précarité.

Nous constatons une forte hausse sur la part alimentaire que ce soit sur la délivrance de chèques multiservices – CMS – ou sur les orientations faites vers la CSVP - Conférence Saint-Vincent de Paul. Je ne m'attarderai pas sur le sujet car, Mme BEAL, prendra la parole pour faire une présentation de l'association, mais je peux d'ores et déjà dire que nous sommes très contents d'avoir une association aussi active sur la commune. Nous en sommes vraiment très utilisateurs tant le service social du CCAS que de la Métropole, nous avons affaire à des bénévoles très engagés sans qui nous ne pourrions pas travailler la question du droit à la consommation pour le public tassilunois.

Pour les aides sociales facultatives, nous restons sur des aides que vous validez souvent en délibération. Dans le cadre de notre règlement intérieur, il est possible de voir nos conditions d'attribution relatives à ces différentes aides facultatives.

Il s'agit essentiellement d'aides d'urgence qui concerneront plutôt des aides alimentaires telles que les réductions de cantine ou les chèques multiservices, mais cela peut être lié à des freins concernant la mobilité et donc le transport. Il y a aussi une solidarité conséquente vis-à-vis de nos aînés pour leur maintien à domicile par le biais de chèques « Bien Vieillir ».

Je ne vous communique pas le détail, ce sont essentiellement des dépenses, il n'y a pas beaucoup d'écart par rapport à 2022.

➤ **Accompagnement social**

Au cours de l'année 2023, nous avons accompagné 180 personnes, ce qui représente : 215 rendez-vous individuels et 22 visites à domicile.

L'accompagnement social est vraiment un accompagnement de type polyvalence d'accès aux droits. Nous verrons ensuite la question du logement, puisqu'il s'agit d'une autre démarche et d'autres interventions.

S'agissant du domaine de l'accompagnement social, nous avons le grand champ de l'accompagnement budgétaire, financier. Je dis chaque fois que nous avons un rendement qui n'est pas forcément très élevé, en revanche, il faut vraiment prendre en considération le fait que ce sont souvent des situations très difficiles, parce que souvent bien cabossées avec beaucoup d'accidents de parcours. De ce fait, ce sont beaucoup d'interventions de suivi qui peuvent être liées à l'accompagnement budgétaire.

Nous dissociions souvent des accompagnements liés au mal endettement, pour lequel les personnes ont encore les capacités d'honorer les dépenses et les charges courantes malgré un ou deux crédits qui peuvent déséquilibrer les budgets, par rapport aux dossiers de surendettement qui concernent des situations irrémédiablement compromises pour lesquelles il n'y a plus de capacité à payer son loyer et où il y a un vrai risque d'expulsion. De ce fait, nous sommes vraiment sur un travail très global et en réseau par rapport à ces situations.

Un gros pan concerne les démarches administratives, des Tassilunois font appel au service notamment sur l'accès aux droits, qui sont essentiellement des droits sociaux. Nous avons un vrai rôle d'information, d'accompagnement, de conseil, et parfois de médiation.

➤ **Mission accompagnement logement**

Depuis 2014 et la loi Alur, nous avons conventionné avec la Métropole dans le cadre du PPGDID – Plan partenarial de la gestion de la demande sociale et d'information des demandeurs.

Au niveau du CCAS, nous sommes sur deux niveaux :

Le premier est un niveau d'accueil et d'information du demandeur, il s'agit plutôt d'un guichet enregistreur. Nous accueillons toute personne qui habite la Métropole, nous ne sommes pas forcément fléchés sur le public tassilunois.

Ensuite, au second niveau, nous apportons un accompagnement renforcé et soutenu, qui est vraiment sectorisé à l'échelle locale. Un travailleur social mène ces accompagnements pour des publics en grande difficulté sur la question du logement.

Les chiffres sont petits, mais 78 nouvelles demandes ont été enregistrées et il y a eu 61 renouvellements.

Au niveau du guichet enregistreur, les non Tassilunois représentent 20 nouvelles demandes plus deux renouvellements. Nous avons une petite augmentation puisque nos collègues de Craponne ont arrêté d'enregistrer des demandes, nous avons donc parfois des demandes d'usagers qui sont plutôt à proximité, qui restent sur notre bassin de vie.

Des ménages ont pu être relogés. Le pôle logement est très actif au niveau du service par rapport à d'autres CCAS, c'est essentiellement dû

à un travail de partenariat que nous menons avec les services de la préfecture qui ont des priorisations possibles, et donc des offres de logement, ainsi qu'avec la Métropole dans le cadre d'accords collectifs appelés « ACIA » – Accord collectif intercommunal d'attribution. Cela procure des moyens pour pouvoir reloger nos Tassilunois.

Cette année, il y a eu la livraison de 32 logements sur du programme neuf. Nous avons un bon ratio par rapport au positionnement des demandeurs de logement *via* le CCAS, ce ratio reste relativement haut par rapport à d'autres CCAS où parfois le chiffre est à zéro. Il y a une mobilisation très active autour du réseau et de la connaissance des situations pour positionner les demandeurs tassilunois en priorité.

Il s'agit essentiellement de T3 : 47 % ; c'est lié à la composition des programmes livrés par les bailleurs, mais nous avons énormément de demandes de familles pour des T4 et T5, ces demandeurs ont en moyenne deux ans d'attente, voire plus, puisqu'il y a une pénurie sur ces typologies de logement.

Mme DANEL.- Où se trouve la rue Saint-Antoine de Saint-Exupéry ?

Mme BOUVIER.- Elle est perpendiculaire à l'avenue Charles de Gaulle, c'est une nouvelle rue, créée à l'occasion de la construction de cet immeuble. On y accède par le chemin de la Raude et à pied par l'avenue Charles de Gaulle.

Mme DELAVISON BERNARD.- Et le 16, est-ce avenue Foch ?

(Réponse affirmative.)

➤ **Précarité et dispositif d'hébergement**

Mme TOUKAL.- Sur le volet logement, il y a aussi la question de l'hébergement, qui est une mission d'État qui concerne les services de la préfecture. Nous travaillons beaucoup en lien avec la Maison de la veille sociale, qui est complètement rattachée au service intégré de l'accueil d'orientation au niveau de la préfecture du Rhône.

Même si nous sommes à Tassin la Demi-Lune, il y a beaucoup de situations de personnes qui sont à la rue, qui dorment dans leur voiture ou qui sont dans des hébergements très compliqués.

Les délais pour trouver une solution d'hébergement restent longs qu'il s'agisse d'hébergement :

- en CHRS- centre d'hébergement de réinsertion sociale ;
- dans des logements en ALT (logement temporaire) que l'on peut parfois trouver en résidence ; des organismes peuvent donner des logements en diffus ;
- dans des résidences de type social telles que Aralis ou Adoma.

Même si nous sommes vraiment sur la tranche basse de la moyenne, les délais sont longs. De ce fait, les situations restent assez tendues sur l'attente d'une solution d'hébergement. Tout réside sur un jeu avec l'accompagnement social afin de maintenir la mobilisation de ces personnes dans leurs recherches et leurs démarches.

Nous avons un dispositif de nuitées d'hôtel qui permet parfois à ces personnes de bénéficier d'une, deux ou trois nuitées au maximum pour reprendre un peu de souffle. Nous avons des situations de plus en plus compliquées au niveau du logement et même de l'hébergement.

Les causes qui reviennent souvent pour ces situations de grande précarité sont ; le chômage, mais aussi des phénomènes de migration que nous pouvons retrouver sur la commune, le vieillissement, des problèmes de santé, des questions de séparation, de rupture. Le nombre de logements abordables à louer peut aussi être une raison, il y a un décalage par rapport à ce que l'on peut louer.

Il y a également une insuffisance de structures, qui sont souvent des structures fléchées sur le soin, sur des sorties d'incarcération ou des choses plus spécialisées pour lesquelles il n'y a pas beaucoup de places. Ce sont souvent des personnes que le service retrouve pour un accompagnement sur des démarches, un appui ou un relais vis-à-vis des différentes structures.

S'agissant de l'hébergement, ce qu'il faut retenir, c'est que tout est centralisé au niveau de la Maison de la veille sociale. C'est auprès de cette maison que ces personnes peuvent être entendues, priorisées et peuvent avoir un accompagnement global, avec nous en soutien.

➤ **Partenariat logement social/hébergement**

Comme je l'ai déjà évoqué, que ce soit pour la question du logement ou de l'hébergement, il y a un véritable réseau de partenaires. Dans la commune, il y a 15 bailleurs sociaux mais nous travaillons essentiellement avec l'un des gros bailleurs qui est Alliade habitat, mais il y a également Lyon Métropole Habitat, Immobilière Rhône-Alpes et Erilia qui sont assez présents en termes de quantité de logements.

Nous avons également des partenaires institutionnels, notamment la Maison de la Métropole – MDM - qui est un service social de proximité avec qui nous complétons certains suivis.

Le secteur associatif reste pour nous incontournable. J'évoquais la CSVP – la Conférence Saint-Vincent de Paul - mais il y a aussi le centre social de l'Orangerie avec le conseil de la santé et de l'éducation sexuelle en direction des jeunes sur lequel nous pouvons faire des orientations.

Le soin est très prégnant sur le territoire avec le centre de soins ambulatoire, notamment pour tout ce qui concerne le suivi psychiatrique.

À notre niveau, nous ne pourrions pas agir efficacement sans ce partenariat et sans cet étayage. Vous pouvez également voir France Travail ; aujourd'hui, beaucoup de partenaires sont incontournables.

Mme DANEL.- Où se trouve la Maison de la Veille sociale ?

Mme TOUKAL.- Elle est à Lyon, rue de Créqui.

Mme DANEL.- Elle gère toute la Métropole.

Mme TOUKAL.- Tout à fait. Elle a de nombreux salariés qui assurent des permanences d'écoute mais aussi les inscriptions et les enregistrements grâce à un logiciel mis à disposition.

Ensuite, il y a un travail d'accompagnement notamment pour les structures d'hébergement afin de connaître quelles sont les sorties et les entrées afin de positionner les personnes en fonction de ces données. Ce sont souvent des cotations automatiques par rapport au niveau de difficulté, les femmes avec enfants en bas âge pourront être priorisées. Il peut y avoir des structures un peu plus ciblées sur des thématiques de conduite additive. Il y a un travail de réorientation pour proposer une solution d'hébergement.

Mme DANEL.- Les pensions de famille ne sont pas forcément à Tassin la Demi-Lune, elles peuvent être un peu partout sur le territoire de la Métropole ?

Mme TOUKAL.- Oui. Il y en a à proximité, à Francheville. Il y a des structures associatives très connues par rapport à cet engagement sur les pensions de famille telles que Aralis, qui fait partie des structures associatives qui ont à cœur de mettre en place des pensions de famille, il y a également Alynéa, mais il est vrai que nous pouvons en avoir sur toute la Métropole.

➤ **Dispositif de logements d'urgence**

Pour la mission logement, nous avons un dispositif très engagé concernant la lutte contre les violences faites aux femmes. L'équipe sociale en est très fière.

L'offre locative se développe d'année en année. Nous sommes partis d'un seul logement, nous avons désormais cinq logements de type T3 qui peuvent accueillir plus facilement des femmes avec enfants. Nous avons également un studio que nous avons appelé « studio d'insertion » qui peut servir en cas de violences intrafamiliales mais aussi pour des personnes qui sont à la rue.

Dans ce studio, le *turnover* est assez important, ce sont souvent des personnes ayant un emploi mais en grande précarité. En leur permettant d'avoir un toit, de faire des démarches et de les prioriser sur le bon dispositif, la moyenne d'occupation est de quatre à cinq mois, ce qui est

très satisfaisant, avec souvent des solutions de logement autonome sur le parc social, ce qui est une solution intéressante.

Le dispositif des logements d'urgence est une véritable collaboration entre les différents services Ville/CCAS. Je tiens à remercier les services techniques avec qui nous travaillons vraiment main dans la main pour essayer d'apporter une gestion locative des plus correctes et des plus dignes avec un accompagnement du service Action sociale pour travailler la phase de reconstruction et surtout la question du relogement et de l'autonomie pour ces situations qui ont souvent été brisées en raison de violences subies.

Nous travaillons aussi avec le réseau qui est une association spécialisée avec qui nous sommes très en lien. D'autres communes ont un ou deux logements réservés pour ces thématiques des violences conjugales, la particularité de Tassin la Demi-Lune, qui est dans une démarche vertueuse, c'est d'être ouverte à l'ensemble des territoires, nous avons accueilli une personne venant de la région Isère. C'est donc très large, ce qui permet d'avoir la possibilité de mettre à l'abri des personnes qui ont besoin de mesures d'éloignement. Je ne rentre pas dans le détail, mais cela reste un dispositif qui mobilise beaucoup d'équipes.

En plus du dispositif de logements pour un accueil temporaire, nous avons également une démarche d'actions de prévention. Un co-pilotage s'est monté depuis trois ans – il s'appelait CPEF, il s'appelle désormais CSES – avec le centre social de l'Orangerie et la Métropole, qui pilote aussi ce temps de sensibilisation. Le CCAS de Tassin la Demi-Lune a été choisi puisque nous représentons le bassin de vie du Val d'Yzeron et le CCAS d'Écully représente l'ouest nord.

L'année 2023 a été une année très forte puisque nous avons accueilli plus de 200 participants à Tassin la Demi-Lune à l'Atrium sur la question des auteurs de violences conjugales. Il y a eu une présentation de l'association qui est presque exclusive sur cette question des auteurs de violences conjugales, qui est le SCJE - Service de Conseil Judiciaire et d'Enquête.

Nous avons eu un regard très croisé des centres de planification par rapport à l'éducation, puisqu'il faut sensibiliser les jeunes aux questions de violences. De ce fait, il est assez intéressant d'avoir ces aspects de prévention d'actes de violence.

Ce partenariat réseau est maintenant consolidé. Chaque année, nous nous réunissons pour travailler et proposer un temps fort. Cette année, nous travaillons sur les traumatismes des enfants. Il y aura une démarche au mois d'octobre sur ces questions.

Il y a eu plusieurs actions « Grand public », le 25 novembre est la journée dédiée aux violences faites aux femmes. Pour l'édition 2023, nous avons eu un stand sur le marché où nous proposons un temps d'échange avec le « tout-venant », nous essayons de les accrocher avec nos sacs à pain

aux couleurs du numéro de prévention « 3919 », des sets de table ont également été proposés. Ces sacs et sets ont été distribués par les boulangeries et les restaurateurs locaux.

Cette action a ses effets ; nous ne sommes pas sur l'aspect quantitatif mais plutôt sur les aspects qualitatifs quand nous échangeons avec les personnes. Nous apportons une sensibilisation et il y a souvent des choses assez intéressantes par rapport au vécu de certaines personnes qui nous interpellent sur le marché.

En 2023, nous avons mis les fameux boutons invisibles « MonShérif », vous avez d'ailleurs passé une délibération sur le sujet, nous poursuivrons cette action en 2024. Ce sont des boutons qui permettent de sécuriser un peu plus les femmes victimes de violences conjugales. Nous avons un partenariat avec la Région qui nous permet de bénéficier de subventions. C'est un vrai partenariat Région qui nous permet d'avoir une boîte à outils très intéressante pour l'achat de ces boutons invisibles qui sont très utiles, qui permettent de prévenir un tiers ou même d'avoir un enregistrement, et la Région nous aide également sur des réhabilitations de logements, puisque nous sommes sur une perspective 2024 d'agrandissement du parc de logements.

Mme ACQUAVIVA.- À la rentrée 2024.

Nous avons passé en délibération le dispositif MonSherif, j'en avais déjà parlé mais nous n'avons pas fait la présentation du bouton, nous la ferons une prochaine fois.

➤ **Action de prévention senior**

Mme TOUKAL.- Cette action concerne le registre canicule.

Du 1^{er} juin au 15 septembre, le service est mobilisé. Nous avons une cellule de prévention qui mobilise huit bénévoles très actifs qui permettent de travailler avec le travailleur social du CCAS, qui a en charge la mission prévention senior.

Il y a des temps de formation et d'échanges dans un esprit convivial pour organiser en amont la canicule face à des situations que nous avons repérées.

À ce jour, 40 personnes sont inscrites sur le registre, soit trois personnes supplémentaires. Il faut savoir que l'inscription sur le registre se fait de manière volontaire ; les trois personnes que nous avons pu rajouter, c'est dû à un travail de proximité, le travailleur social va au domicile des seniors pour repérer des situations et essayer de convaincre. C'est souvent du public très isolé.

Nous avons eu deux alertes canicules sur la période de juillet et au mois d'août.

Au total, cela représente 7 200 appels passés par nos bénévoles. Je remercie Mme BRUYERE, ici présente, qui est une bénévole active de ce dispositif. Dans d'autres communes, ce n'est pas du tout la même chose, ce sont souvent des salariés, à savoir des agents de la ville ou de services mutualisés qui font ce travail, à Tassin la Demi-Lune nous avons la chance d'avoir une équipe de bénévoles très soudés et fidèles qui se mobilisent chaque année. Au-delà des appels téléphoniques pour tenir un discours de prévention, c'est surtout très attendu par nos seniors parce que c'est souvent le seul appel qu'ils reçoivent de la journée. Cela permet vraiment de tisser du lien, de les rassurer et de leur apporter de la chaleur humaine. C'est un travail que les bénévoles font avec grand cœur. Selon les retours des familles, d'autant plus quand elles sont un peu loin, et des personnes concernées, les seniors, ce travail est très apprécié. Je tiens donc à remercier les bénévoles qui nous aident beaucoup dans cette démarche.

Nous avons un partenariat avec la police municipale, quand nous avons une alerte lorsque les personnes ne répondent pas et pour lesquelles nous pouvons avoir une inquiétude, nous avons la possibilité de déclencher une alerte auprès de nos collègues de la police municipale pour faire une levée de doute.

Le registre canicule est un travail partenarial avec nos bénévoles, la police municipale et l'action sociale.

(Un problème de réseau empêche la présentation de l'application téléphonique.)

Mme ACQUAVIVA.- Merci beaucoup, Linda. Avez-vous d'autres questions ?

Mme DANEL.- Je suis toujours admirative du travail effectué, je le dis tous les ans, mais c'est vrai.

Mme TOUKAL.- Je tiens à souligner qu'il y a autour de la table beaucoup de membres très actifs de la commission permanente. Cela fait partie des échanges que nous avons ensemble, des questions sont posées sur les situations rencontrées, on sent que les membres du Conseil d'administration, que vous êtes, sont très concernés, j'en suis toujours ravie parce qu'il est vrai que nous avons besoin d'être soutenus dans nos démarches et dans le travail social réalisé par les équipes.

Des visages sont effectivement bien connus du service Action sociale, je tenais à vous remercier parce que c'est important.

Mme ACQUAVIVA.- Merci beaucoup.

Nous passons à la présentation de la conférence Saint-Vincent de Paul.

10. Présentation de la Conférence Saint-Vincent-de-Paul (CSVP) de Tassin la Demi-Lune

Mme BEAL.- La conférence Saint-Vincent-de-Paul de Tassin la Demi-Lune est sous l'obédience de la société Saint-Vincent-de-Paul qui a été fondée par un Lyonnais d'origine italienne en 1833, il s'est inspiré de la spiritualité de Saint-Vincent-de-Paul.

Il s'agit d'une organisation catholique internationale formée de bénévoles, des hommes et des femmes dont la mission est de servir les plus pauvres quels que soient leur religion, leur sexe, leur culture et leurs opinions politiques.

Le but est d'aller à la rencontre des pauvres ; la première mission des membres des conférences Saint-Vincent-de-Paul est la visite aux plus démunis.

Le conseil national est à Paris et il y a des conseils départementaux à travers la France, dont un est à Lyon. Il y a environ 10 000 conférences en France, dont 18 dans la métropole de Lyon.

On retrouve des conférences dans 150 pays sur tous les continents.

Selon les conférences, il y a : des visites à domicile, un accueil de jour, de l'aide alimentaire, une épicerie sociale - dont une à Lyon -, des maraudes, il y en a à Lyon faites par des jeunes, et des séjours de vacances. À Lyon, il y a un endroit où l'on peut envoyer des personnes âgées : le château de Monceau en Saône-et-Loire.

La conférence de Tassin la Demi-Lune a été créée dans les années 1970, je n'ai pas les dates très exactes ; il y a eu plusieurs présidents.

En février 2024, nous étions 23 membres. Nous assurons des visites en EHPAD et à domicile et nous apportons surtout une aide alimentaire. L'aide alimentaire date des années 80 et la première distribution alimentaire a eu lieu dans les sous-sols de la Maison de la Métropole, nous sommes maintenant à l'Espace Leclerc. Nous distribuons de la nourriture tous les 15 jours, un vendredi sur deux de 8 h 00 à 12 h 00, à environ 160 personnes. Il y a quelques années, nous ne dépassions pas les 100, mais nous sommes maintenant à 160 personnes.

Les familles que nous recevons sont toutes de Tassin la Demi-Lune, elles nous sont envoyées par les assistantes sociales. Les personnes seules sont gérées par le CCAS, et la Métropole gère les familles avec des enfants.

À l'heure actuelle, nous demandons - c'est symbolique : 2 € pour une distribution pour une famille et 1 € pour les personnes seules, mais il y a toujours des dérogations en fonction des revenus des familles.

La veille de ces vendredis, une équipe de messieurs va à la banque alimentaire à Décines. Ils rapportent de la nourriture, le volume varie selon les jours ; en moyenne, c'est environ 400 kilos de denrées. Ce sont des produits secs, du frais, des surgelés – nous en avons malheureusement de moins en moins – des légumes, du lait et des conserves. Nous engrangeons ces denrées dans le local dont nous disposons à l'Espace Leclerc, nous avons un autre local de stockage sous l'église Saint-Joseph.

C'est la banque alimentaire qui nous fournit le plus, nous participons à la collecte nationale de la banque alimentaire, vers la fin novembre, au cours de laquelle nous récupérons une tonne de marchandises. Malgré tout, ces dernières années, nous n'en avons pas assez, nous sommes donc obligés d'acheter des produits, surtout des produits d'hygiène et des produits de base tels que du café, du thé, etc.

Des écoles de Tassin la Demi-Lune, privées et publiques, font également des opérations. Pour les écoles privées, c'est plutôt pendant les temps de carême, et pour les écoles publiques, c'est au cours de l'année. Le collège Jean-Jacques Rousseau fait également des opérations. Nous récupérons un peu de nourriture.

De quoi vivons-nous ? De la subvention de la Ville, des dons de particuliers, il y en a quand même beaucoup, et des quêtes en réunion. Nous nous réunissons tous les vendredis après-midi de la distribution alimentaire, une quête est faite, nous récupérons ainsi quelques sous.

À côté de ce volet visites et distribution alimentaire, nos finances nous permettent d'offrir tous les ans des vacances aux enfants des familles que nous aidons au centre social, pas à tous, c'est selon leur propre volonté.

Le CCAS et la Métropole nous sollicitent de temps en temps pour des aides ponctuelles financières : payer des factures partielles d'électricité, etc.

À Noël, nous offrons un cadeau à chaque enfant. À une époque, l'école Saint-Claude participait beaucoup, nous avons eu ensuite une autre école de Craponne, et maintenant nous nous débrouillons pour avoir des jouets par la ressourcerie ou par nous-mêmes, nous avons toujours des accointances. Si nous n'en avons pas assez, nous en achetons en magasin.

Mme BOUVIER.- Le magasin Casino, devenu Intermarché, est-il venu vers vous ?

Mme BEAL.- C'est peut-être un peu tôt pour le moment. Au moment de la collecte alimentaire, la banque alimentaire leur demande s'ils veulent participer. Nous allons à Auchan et nous allions au Casino.

Mme BOUVIER.- Je les ai orientés vers vous pour liquider des stocks Casino qui ne peuvent plus vendre sous l'égide Intermarché. J'avais communiqué un numéro de téléphone.

Mme BEAL.- D'accord. Cette année, c'est la banque alimentaire qui les contactera dans un premier temps.

Mme BOUVIER.- Là, c'était de Tassin la Demi-Lune à Tassin la Demi-Lune, puisqu'ils vidaient le magasin, c'est simplement pour cela.

Mme BEAL.- Je comprends, mais au moment de la collecte nationale, c'est la banque alimentaire du Rhône, qui se trouve à Décines, qui les contacte. Puis nous contactons les magasins pour nous organiser.

Mme TOUKAL.- Souvent, c'est plus intéressant quand ils passent par la banque alimentaire du Rhône, cela leur permet de bénéficier d'une défiscalisation, chose qu'ils ne peuvent pas faire en direct.

Mme BEAL.- La banque alimentaire de Décines a rencontré d'énormes problèmes et, par ricochet, nous avons eu des problèmes d'approvisionnement, mais nous nous sommes toujours débrouillés.

C'est le moment de remercier la mairie parce qu'elle nous prête un véhicule le jeudi après-midi, la plupart du temps ces messieurs récupèrent la marchandise avec un véhicule de la Ville, mais aussi le CCAS - et donc la Ville par ricochet – qui nous aide beaucoup à avoir de meilleurs contacts avec les assistantes sociales de la Métropole. Beaucoup de familles ont des problèmes à rencontrer les assistantes sociales de la Métropole ; cela devient crucial. Depuis deux ans...

Mme TOUKAL.- Cela fait deux ans.

Mme BEAL.- Auparavant, cela fonctionnait bien, mais ce n'est plus le cas.

Les assistantes sociales du CCAS seront, en fin de compte, un intermédiaire entre la Métropole et les familles.

Mme TOUKAL.- C'est un vrai partenariat que nous souhaitons préserver. Ce sont des équipes de bénévoles qui sont très actives. Lorsque je dis active, c'est que c'est de la logistique, ce qui n'est pas rien, parce que c'est vrai que le rendement est quand même rude, c'est un travail très physique. Nous ne voudrions pas que cela s'épuise et s'essouffle.

Nous, en tant que travailleurs sociaux, nous avons intérêt à participer grandement à l'accompagnement de ces familles pour arriver à faire des rotations parce que nous nous rendons compte que les mêmes familles sont parfois sur ces dispositifs. Nous essayons de creuser, avec nos

collègues de la Métropole, des plans d'action qui permettraient de sortir sur d'autres dispositifs et de permettre à de nouveaux publics, notamment nos jeunes et nos retraités, d'être également bénéficiaires de cette aide.

Le CCAS peut incarner ce chef de file et assurer une coordination avec la Conférence Saint-Vincent-de-Paul et les bénévoles tout en restant dans le respect de chacun, et mobiliser tous les acteurs du social, en l'occurrence, la Métropole qui a de nombreuses demandes de familles avec enfants.

Mme BEAL.- Les personnes seules sont peu représentatives.

Mme TOUKAL.- Elles constituent un public moins important.

Mme BEAL.- Je vous ai apporté deux dépliants sur les séjours à Monceau.

Une propriété a été donnée à la Conférence Saint-Vincent-de-Paul de Lyon, elle se trouve à côté de Mâcon, il s'agit du château de Monceau. Depuis plusieurs années, ils reçoivent des personnes âgées mais elles doivent être autonomes, car le château est dans son jus, il n'y a pas d'ascenseur. Ces personnes âgées peuvent passer dix ou 15 jours selon leur envie, c'est payant, c'est ouvert à tous.

C'est mené par des bénévoles, des jeunes viennent aider à l'entretien de la propriété, c'est vraiment un cadre charmant, c'est très joli. Il y a des projets de réaménagement de ce château de façon à pouvoir accueillir des personnes peut-être un peu moins autonomes qu'à l'heure actuelle.

Mme DELAVISON BERNARD.- À une époque, vous souligniez que vos membres étaient vieillissants et qu'il devenait de plus en plus difficile d'assurer toute cette manutention, avez-vous un peu plus d'aide ?

Mme BEAL.- Oui. De jeunes retraités sont arrivés, le *pool* de messieurs qui vont à Décines s'est étoffé.

Si des personnes cherchent à faire du bénévolat, nous sommes prêts à les accueillir.

Mme DELAVISON BERNARD.- Les vendredis matin pour de la distribution ?

Mme BEAL.- Oui, c'est surtout la distribution. L'année prochaine, nous allons essayer de redynamiser les visites aux personnes isolées.

Mme ACQUAVIVA.- Les visites sont un aspect que l'on connaît moins. On connaît beaucoup la distribution mais la visite aux personnes est un sujet que l'on ne connaît pas.

Mme BEAL.- Le cœur de métier des bénévoles de la Conférence Saint-Vincent-de-Paul, c'est vraiment l'aide *via* des visites aux personnes pas uniquement celles qui sont démunies mais qui sont aussi isolées.

Mme TOUKAL.- Vous avez ouvert un café solidaire.

Mme BEAL.- Oui, le vendredi matin, le jour de distribution. Comme nous avons deux pièces, nous avons ouvert un café, nous préparons le café et nous offrons des gâteaux aux personnes qui viennent pour se ravitailler.

Mme ACQUAVIVA.- Combien de personnes visitez-vous à Tassin-la-Demi-Lune ?

Mme BEAL.- Fort peu à l'heure actuelle. À une époque c'était un peu plus important, mais le nombre a baissé. On ne s'improvise pas visiteur.

Mme ACQUAVIVA.- Il faut être formé, il y a une formation ?

Mme BEAL.- Non, il n'y a pas de formation. On peut se former, mais il n'est pas donné à tout le monde de se retrouver en tête à tête avec quelqu'un.

Mme TOUKAL.- Pour avoir suivi des interventions de visite aux seniors isolés, on peut parler de formation, mais j'ai envie de dire que lorsque l'on y va avec le cœur et une certaine écoute humaine, on apprend.

Mme BEAL.- Je suis d'accord avec vous mais ce n'est pas évident de se retrouver en tête-à-tête chez la personne, de quoi parler ? Certes, il y a une présence mais il faut quand même meubler un petit peu.

Mme TOUKAL.- Elles le font très bien. J'ai assisté une fois à une rencontre avec une bénévole de la Conférence Saint-Vincent-de-Paul pour une personne qui était en demande, elles arrivent très bien à meubler et à aller sur des conversations très utiles.

Mme BEAL.- Oui, je suis d'accord avec vous, il y a des personnes qui sont très investies.

Mme BRUYERE.- Je veux rebondir sur le plan canicule auquel j'ai participé plusieurs années. Quand nous appelons les personnes, elles nous attendent. Elles finissent par reconnaître notre voix, elles ont de quoi raconter, mais à mon avis être face à la personne doit être complètement différent que d'être au téléphone.

Mme DE LAVISON BERNARD.- J'y ai également participé. Nous avons des conversations avec ces personnes, elles se rappellent ce que nous leur avons dit, et la conversation se poursuit entre deux communications. Elles deviennent des amies téléphoniques.

Mme BRUYERE.- C'est vrai, mais j'ai été étonnée qu'elles reconnaissent ma voix, en me disant tout de suite : « Je vous attendais ». Cela m'a vraiment marqué.

Mme BEAL.- C'est à la fois régulier mais momentané, alors que lorsque nous faisons des visites, il faut mettre des bornes. J'en ai fait l'expérience, nous échangeons nos numéros de téléphone, une personne m'appelait tout le temps, cela devenait très envahissant. Si je n'y allais pas pour diverses raisons, ce n'était pas un drame mais guère moins. Il faut le faire à la fois avec cœur, avec l'envie de faire plaisir à l'autre, mais il ne faut pas se laisser envahir.

Mme TOUKAL.- Il faut maintenir un cadre et faire en sorte que ce ne soit pas trop envahissant.

Mme BEAL.- Je pense que beaucoup de personnes vivant Tassin la Demi-Lune qui se retrouvent dans des situations d'isolement importantes.

Mme ACQUAVIVA.- Il faut savoir aller les chercher. Nous ne les connaissons pas toutes, c'est cela la difficulté.

Mme BEAL.- À l'heure actuelle, nous sommes plusieurs à en faire, mais c'est du bouche-à-oreille.

Mme TOUKAL.- Dans la relation, vous avez raison, Madame BEAL, nous le voyons très bien, nous cadrons énormément les bénévoles. Ils ont un protocole, ils n'interviennent pas seuls. C'est un peu la différence par rapport à des bénévoles engagés au niveau caritatif sur des visites, voire sur la banque alimentaire, il y a vraiment ce don de soi et, de ce fait, il n'y a pas vraiment de parapluie pour se protéger par rapport à des situations où l'on peut être envahi.

Mme BEAL.- Il y a des situations qui parfois vous tiennent à cœur et il y a finalement un « truc » entre les deux.

(Discussion générale.)

Mme ACQUAVIVA.- Merci, beaucoup Roselyne.

La séance est levée à 20 heures 53.